

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 06.072

L'An deux Mille Six, le 28 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 juin 2006

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 juin 2006

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme GRAMMATICO, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. HUGENDOBLER représenté par M. CHABANEAU
M. MOST représenté par M. LE GUEUT
Mme DURAND représentée par Mme TERRIEN
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS -EXCUSES : M. GUIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 32

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2005**

VOTE : **2 ABSTENTIONS – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et son décret d'application 95-635 du 6 mai 1995 disposent que le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable.

Ce rapport, annexé à la présente, comprend les indicateurs techniques et financiers définis par le décret précité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le rapport annuel de l'exercice 2005,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution publique d'eau potable pour l'exercice 2005.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 juillet 2006

Le Maire,
H. LE GUEUT